

## Charte de cohabitation

### **pour toute personne résidant dans un appartement de l'ACASE**

En préambule, il peut être bon de rappeler comment et pourquoi un lieu de vie communautaire a été créé par l'ACASE : la première personne ayant habité dans le premier lieu d'accueil communautaire était un homme en grande précarité sociale et sans lieu de vie pour se reconstruire. L'ACASE a alors mis à sa disposition une chambre dans un appartement, qui était alors vide, mais qui s'est ensuite rempli en accueillant des personnes en situation de vie difficile, ayant la volonté de s'en sortir et d'aller de l'avant.

Encore aujourd'hui, ce premier lieu d'hébergement est mis à disposition par l'ACASE pour des personnes en difficulté, ayant besoin d'un dépannage pour 6 mois maximum. Cet appartement communautaire, même s'il offre temporairement un toit, n'est pas un hôtel, ni un logement traditionnel. C'est un espace de transition, où chacun bénéficie d'un encadrement social, laissant du temps pour chercher un lieu de domicile stable.

Puis en 2010, l'ACASE a décidé d'ouvrir dans le même esprit, un nouveau lieu d'hébergement, offrant la possibilité aux résidents de séjourner en principe une année dans cet appartement, reconductible selon leur projet de formation.

Enfin en 2017, un nouvel espace s'est ouvert, cette fois permettant de recevoir des mères avec enfants à naître ou bébé, ayant besoin d'un lieu de vie provisoire et sécurisé pour accueillir leur progéniture dans les meilleures conditions possibles, **pour une durée limitée à la première année de vie de l'enfant.**

« **Vivre ensemble** », partager des espaces communs n'est pas toujours évident, chacun ayant son histoire de vie personnelle ou familiale, sa culture, ses habitudes et ses valeurs. Toutefois, l'ACASE, au travers des responsables de cet appartement, prônent **des valeurs de respect, de tolérance, de solidarité et de confiance réciproque**, auxquelles doivent adhérer chaque résident et tenter de les mettre en pratique au quotidien dans sa relation avec autrui.

Dès lors, en tant que nouveau ou nouvelle résident(e), je m'engage en lien avec les valeurs décrites ci-dessus, à privilégier une bonne entente au sein de notre appartement communautaire et à assumer les tâches communautaires qui me seront attribuées selon l'organisation et le planning adhoc.

En cas de tensions ou problèmes de cohabitation, je tenterai de résoudre le sujet de discorde par le dialogue entre adultes, les responsables pouvant être sollicités si le problème perdurait, mais en toute dernière option.

Cette charte, signée par tout nouveau résident, est accompagnée d'un règlement de fonctionnement de l'appartement et elle ne pourra être modifiée sans l'accord préalable des responsables.

**Lu et approuvée le :**

**Nom, Prénom**

**Signature :**